



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL – DECEMBRE - 2023

Commune de Manonville

- ✓ Monsieur **Aimé GUENSER** est dans l'impossibilité actuelle d'écrire un petit mot de remerciement. C'est avec émotion qu'il veut par le biais de ce bulletin exprimer sa gratitude envers les habitants de Manonville qui ont **témoigné de leur sympathie et de leur reconnaissance sur Le Livre d'Or** dédié à ses 100 ans. Ce livre, ainsi qu'un grand panel de chocolats et douceurs variées, lui a été remis par Hervé DOHR et Odile LEMOY de la part de la municipalité.
- ✓ **Les vœux du conseil municipal sont prévus le samedi 13 janvier à 11h30** à la Salle des Chapelines. A cette occasion, à 11h30, un chêne sera planté en commémoration d'Aimé, notre centenaire, de la part de la municipalité.
- ✓ Les **illuminations de Noël** seront démontées le **samedi 13 janvier à 8h30**. Le conseil rappelle que la population est invitée à nous aider aux poses et déposes de ces luminaires.
- ✓ Il est rappelé qu'il est **interdit de déposer** quoi que ce soit dans la forêt de la Rappe, y compris des cendres ou autres déchets.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023 :**

**Présents** : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud.

**Excusé** : Claude BERNARD

**Secrétaire de séance** : LECOMTE Nicolas

#### **1 - APPROBATION DU P.V DU 13/10/2023**

Pas de remarque particulière, le conseil approuve à l'unanimité.

#### **2 – PASSAGE DE LA NOMENCLATURE M57**

Cette nomenclature qui nécessite une délibération du conseil, entraîne un changement d'écriture au niveau de nos comptes. Le conseil vote pour à l'unanimité.

#### **3 – NUMEROTATION DE LA NOUVELLE MAISON SUR LA ROUTE DE MINORVILLE**

Le n° 1 route de Minorville est attribué à la maison de Mme et M. Cherfi ; le n° 2 route de Minorville concerne la gare et le 2bis est attribué à M. Doyen. Le conseil décide de numéroter cette nouvelle maison ainsi : 4, route de Minorville.

#### **4 – ACCEPTATION DU CHEQUE DE GROUPAMA**

Suite à des orages du mois d'août dernier, la foudre a endommagé des lampadaires. L'assurance GROUPAMA rembourse à la commune la somme de 1 763,40 €. La part restante de la facture est à notre charge compte tenu de la vétusté.

## 5 - QUESTIONS DIVERSES

✓ **Assainissement** : le planning pour 2024 se déroulera ainsi :

Les travaux du Faubourg St-Claude se poursuivront **jusqu'au 6 février**.

Ceux du chemin menant au Réhautmoulin commenceront le **7 février pour s'achever le 5 mars**.

La rue St-Laurent est programmée du **6 au 29 mars**.

La rue de la Fontaine sera inaccessible pour la période **du 21 mars au 17 mai 2024**.

Une déviation est prévue par le chemin de la Rappe.

Les travaux dits « derrière les jardins » se feront du **20 mai au 24 juin**.

✓ **SIS** (Syndicat Intercommunal Scolaire) : les membres du SIS ont voté également la nouvelle nomenclature M57. Les actes sont de plus en plus dématérialisés.

✓ **SIE** (Syndicat des Eaux du Trey) : pour la gestion des Eaux, le groupe SUEZ a eu le marché pour 6 ans. Des travaux sont prévus à Manonville et Domèvre, en même temps que l'assainissement.

✓ **Location Salle des Chapelines** : en 2023, la salle a été louée 22 fois (11 fois par des habitants de Manonville, 11 fois par des personnes extérieures) ; soit 9 fois de plus qu'en 2022.

Un conseiller informe que le téléphone de la salle ne fonctionne plus. Or, les établissements recevant du public doivent toujours en être équipés. Ce téléphone sera donc remis en fonctionnement bientôt.

Le compteur EDF a été changé.

✓ **Convention d'occupation du domaine public « le ball trap » et du local municipal de l'ancienne MJC** : le conseil délibérera au prochain conseil sur la nécessité ou non de rédiger une convention entre la commune et respectivement les associations l'ACCA et La Manonvilloise qui les utilisent, pour une meilleure clarté pour tous.

✓ **Le legs de M. Blatt** : le conseil n'a pas encore décidé de la façon dont ce don va être utilisé.

La séance est levée à 23h10

Bulletin rédigé par Odile Lemoy 1ère adjointe, corrigé par Nicolas Lecomte 2ème adjoint et le maire Hervé Dohr, puis validé par le maire.